

QUITTANCE UNILATÉRALE AVEC SUBROGATION

MOYENNANT CONTREPARTIE VALABLE que (*nom de la partie donnant quittance*) (ci-après dénommé l'«ANCIEN CRÉANCIER») déclare avoir dûment reçue de (*nom du créancier subrogé*) (ci-après dénommé le «CRÉANCIER SUBROGÉ»), l'ANCIEN CRÉANCIER donne par les présentes à (*nom de la partie recevant quittance*) (ci-après dénommée la «PARTIE LIBÉRÉE») quittance complète, finale et définitive de toute réclamation de quelque nature que ce soit, passée, présente ou future, que l'ANCIEN CRÉANCIER avait, a ou pourrait avoir contre la PARTIE LIBÉRÉE ou ses administrateurs et dirigeants, directement ou indirectement, à quelque titre que ce soit, et de tout montant que la PARTIE LIBÉRÉE a pu, peut ou pourrait devoir à l'ANCIEN CRÉANCIER, pour quelque raison que ce soit et à quelque titre que ce soit, et reconnaît que la PARTIE LIBÉRÉE n'a aucune obligation envers l'ANCIEN CRÉANCIER et ne lui doit absolument plus rien.



© edilex info.com
www.edilex.com